

# NON aux panneaux publicitaires illégaux !

Quatre par Trois ? Douze mètres carrés, la surface d'une chambre !  
C'est la taille de la plupart des panneaux publicitaires.

Avez-vous remarqué ceux qui ornent la piste cyclable, en limite de Brétigny et de St-Michel-sur-Orge, au nord de la francilienne ? Vous n'avez pas pu manquer le long couloir de panneaux sur la D19 en allant vers le Plessis-Pâté. Et en entrant dans Brétigny côté base militaire, ce panneau qui s'offre à la vue derrière le panneau transparent annonçant l'entrée dans Brétigny, berceau de l'aviation ? Ces panneaux-là sont illégaux d'après notre analyse.

La réglementation en vigueur est complexe. Il existe un code de l'environnement national, très détaillé, qui prévoit par exemple que les panneaux scellés au sol type 4 par 3 sont interdits hors agglomération, c'est-à-dire passé le panneau de sortie de ville.

Mais le règlement local de publicité adopté par une commune déroge parfois à ces règles ! C'est ainsi que tous les

panneaux en plein champ qui se trouvent sur votre droite entre le « rond-point d'Auchan » et le « rond-point de Marolles » sont parfaitement légaux. Rien sur

vostra gauche : le règlement local prévoit leur interdiction au sud de la D19. Quoique très contestable, le règlement est ici respecté.

Cependant l'ADEMUB a relevé des infractions au règlement local de la publicité de Brétigny. Les panneaux cités plus haut, au nord de la Francilienne, sont illégaux. Parmi les forêts de panneaux qui poussent près de nos routes, sont illégaux tous ceux qui ne concernent pas des services à l'automobiliste, strictement définis. D'après vous, lesquelles des activités suivantes font partie des services à l'automobiliste :

a) hôtel, b) magasin d'aquariophilie, c) cueillette de pommes, d) garage, e) pompe à essence, f) magasin de vélo, g) restaurant, h) enseigne de décoration d'intérieur, i) jardinerie ?

Vous avez gagné si vous répondez a, d, e et g ! Et pourtant tous les autres services se trouvent vantés par des panneaux à Brétigny... En outre ces panneaux doivent être en nombre limité pour une enseigne donnée, et à distance de 5 km maximum du service proposé.

Nous avons envoyé notre fichier complet de relevé d'infractions au maire



qui est la personne qualifiée pour faire démonter les dispositifs illégaux. (voir sa réponse page 6 en « dernière minute »)

Certes, des communes environnantes détiennent la palme en matière d'affichage illégal : il y aurait bien du travail de démontage à Sainte-Geneviève-des-Bois par exemple (ah, l'agréable parcours sur la route de Corbeil : devant chaque arbre, de un à trois panneaux grand format ! La Croix blanche est un festival des panneaux

et mâts illégaux. Et de nouveaux panneaux s'amoncellent en bord de Francilienne au mépris de la réglementation, juste à la sortie



39 a et b, déjà dangereuse. Brétigny ne serait donc pas un point noir particulier au sein de notre agglomération, mais ce n'est pas une excuse ! Les panneaux très rapprochés les uns des autres à partir du CEV en allant vers le Plessis-Pâté sont sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté. Contactée, cette commune nous a fait savoir qu'elle avait commencé un relevé systématique des panneaux illégaux afin de les faire démonter. Et bien sûr, de percevoir les taxes sur ceux qui sont légaux car certains afficheurs « oublient » de s'en acquitter. Surtout, ne pas croire que ces panneaux soient une source de revenus significative pour la ville en l'état actuel des choses !

A l'exemple du Plessis, nous aimerions que Brétigny se saisisse à son tour de cette pollution visuelle et œuvre à faire disparaître sans délai les panneaux illégaux de notre territoire. Notre action n'est pas unique, d'autres associations se battent dans d'autres villes pour faire simplement respecter la loi. Les banlieues ne doivent pas être condamnées à l'enlaidissement à cause d'un laisser-faire laxiste ou complice.

## AlterTour 2010 du 3 juillet au 15 août

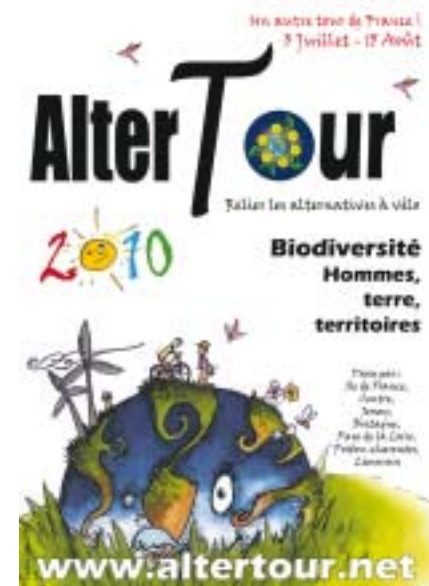
Qu'est-ce que l'AlterTour ?

Un autre Tour de France qui dénonce le dopage sous toutes ses formes : dans le sport parce qu'il y porte atteinte aux sportifs au bénéfice de sponsors, dans l'agriculture parce qu'il y porte atteinte aux paysans et à la biodiversité pour le bénéfice des firmes productrices d'agrotoxiques, dans l'économie où il est source d'inégalités et de mises sous dépendance.

Ce « tour à la carte » veut faire la démonstration de notre soutien à ceux qui luttent contre les dopages agricoles, contre les atteintes à la biodiversité et à l'existence même des paysans.

En 2010, l'AlterTour se déroulera du 3 juillet au 15 août. Conférence de presse le 2 juillet Mairie du 2ème à Paris avec le sociologue Michel Caillat. Départ officiel de l'Île-Saint-Denis le 4 juillet au matin. Etapes franciliennes :

**Samedi 3 juillet (soir) à l'Île-Saint-Denis**, Conférence et Concert « agriculture bio pour tous en IDF, pourquoi pas ? », Accès à une bio locale en IDF avec conférence de l'Agronome Marc Dufumier et débat avec des invités dont la Conseillère régionale Anny Poursinoff, le paysan Raymond Leduc, des élus départementaux et régionaux. - **Dimanche 4 juillet**: Île-Saint-Denis - Taverny - Courdimanche - Genainville. - **Lundi 5 juillet**: Genainville - Villarceaux - Mézy - Marcq - Les Bréviaires



**Mardi 6 juillet**: Les Bréviaires -Forges-les-bains - Boissy-sous-St-Yon. - **Mercredi 7 juillet**: Boissy-sous-St-Yon- Fontainebleau - Villenauxe-la-Petite (conférence sur l'installation agricole en IDF). - Inscriptions dès fin avril sur : [www.altertour.net](http://www.altertour.net) / infos mail : [altertour@gmail.com](mailto:altertour@gmail.com)  
Réseau Amap-IdF: [contact@amap-idf.org](mailto:contact@amap-idf.org) (salariée)  
Tél 06 88 17 01 64 / 09 51 97 48 64